

REZE INFORMATION

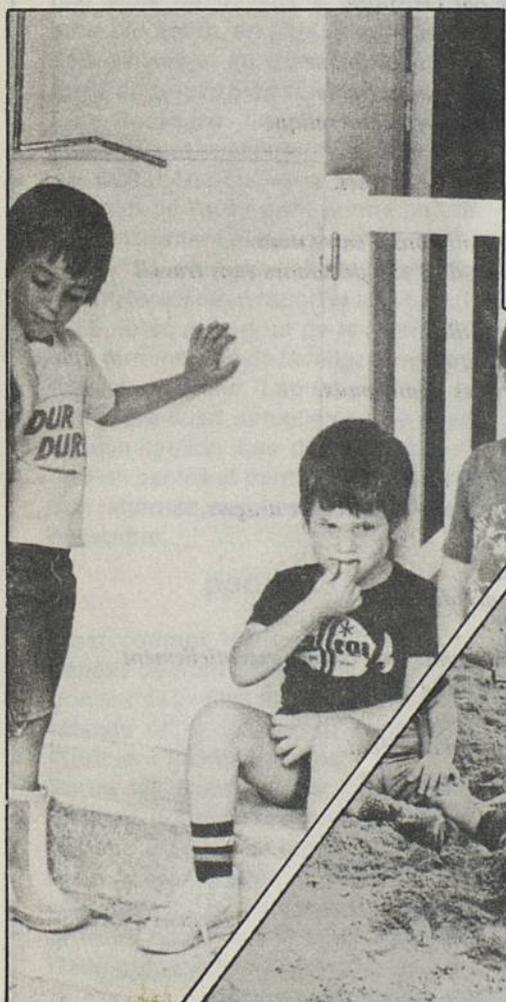
NOVEMBRE - DECEMBRE 1981

BIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES



PETITE ENFANCE :

donnons - lui
la main





guerre au chômage

Lannée touche à sa fin.
 Dans quelques semaines viendront les instants privilégiés de fêtes et de cadeaux.
 Ce sera aussi l'heure des bilans, en France et dans notre commune.
 Pour moi, cette année 1981 est scellée par l'Histoire. Elle voit l'arrivée de la Gauche au pouvoir et dans la palette du changement, une couleur se distingue : la réforme des collectivités locales, réforme importante car il s'agit de la redistribution de la pratique démocratique à l'échelon communal.
 1981, c'est aussi l'année de la démesure des extrêmes, la grande joie du 10 mai et le traumatisme du chômage pour deux millions d'entre nous. Rezé pour sa part ne compte pas moins de 2 150 personnes sans travail. La bataille est engagée contre ce fléau.
 Il faut la mener y compris dans notre Ville. C'est en partie dans ce but qu'a été institué le travail à temps partiel dans les services municipaux.
 A inscrire aussi au tableau 1981, chapitre des contraintes, les grands travaux lancés sur le territoire de Rezé. Il en coûte certes quelques désagréments aux riverains et usagers, mais le confort légitime de quelques uns ne peut-il momentanément s'effacer devant la qualité durable de notre cadre de vie à tous.
 Enfin, nous avons consacré ce dernier numéro de l'année essentiellement à un domaine intéressant la grande majorité d'entre vous : la petite enfance.
 Il s'agit d'un dossier charnière et surtout d'un débat, vous y noterez les réalisations déjà à votre service et les projets à l'étude.
 Le Député-Maire de Rezé, le Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Jacques Floch.

Rezé-Information
 Bimestriel d'informations municipales
 Gérant : J. Floch
 Directeur de publication : A. Coutant
 Réalisation : Mairie de Rezé



souffrir pour être belle



de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Butte de Praud, les aménagements de voirie des rues Monier et Morandeau.

... et chaussées

En décembre, débuteront les travaux d'assainissement, d'aménagement de trottoirs et de lignes de stationnement de la rue de la Chesnaie. La chaussée sera rétrécie durant tout le temps des travaux. C'est vers la même période que seront installés les feux tricolores qui régleront le carrefour du Corbusier. Enfin, la clôture des travaux de la rue Victor Hugo verra l'ouverture de chantiers de même nature, rue Marie Curie et allée de Touraine, ce, vers la fin février.

Signalons également le chantier du centre polyvalent du Chêne-Gala, qui servira, à son ouverture en été 1982, un centre aéré pour les enfants et de maison d'associations.

Précision concernant Pont-Rousseau : le platelage des Bailey a été une nouvelle fois changé au cours du mois de novembre ; de nouvelles poutres de bois sont venues garnir la chaussée, en remplacement des anciennes, usées après un an de bons et loyaux services. Chacun des ponts a donc été fermé à la circulation pendant une semaine.

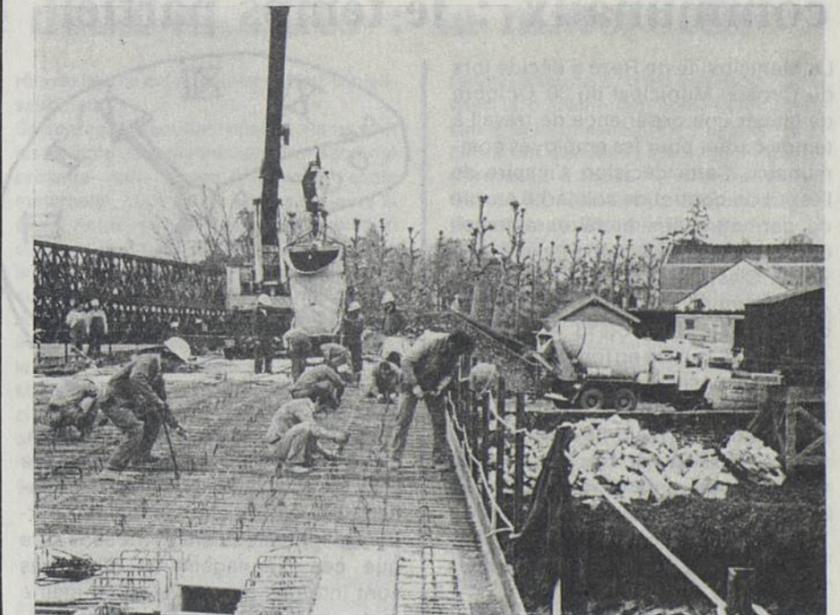
Il ne reste plus qu'à prendre tous ces travaux en patience et attendre la fin de l'hiver et de ces aménagements.

Serge Conchaudron

C'est l'automne. Les feuilles tombent sur les tranchées et les divers chantiers qui « agrémentent » aujourd'hui les rues de la commune. Suite aux récentes décisions municipales, une série de travaux a démarré au mois d'octobre, en plus des chantiers déjà existants, au premier rang desquels on trouve bien sûr le chantier de Pont-Rousseau. Les travaux suivent leur cours et se répercutent jusqu'à la rue Dos d'Ane qui verra bientôt l'installation de l'auto-pont permettant le franchissement direct du carrefour de Pirmil. La municipalité souhaite que ces travaux soient reportés au 1^{er} mars 1982, lorsque le pont de la Morinière sera terminé, afin de faciliter la relative fluidité du trafic. Lequel pont de la Morinière subit actuellement la pose de son tablier. Les délais devraient être respectés et permettre la circulation alternée sur une file dès la fin décembre.

ponts...

C'est courant février 1982, après la dépose du pont Bailey, que la circulation sur deux files sera définitivement rétablie et le dossier du pont de la Morinière finalement clos. Parmi les travaux récemment commencés, notons ceux qui touchent un axe important de la commune, à savoir l'axe Victor Hugo, prochainement prolongé par la rue Eugène Pottier et la toute nouvelle rue Louise Michel. Celle-ci fait jonction avec la rue Jean



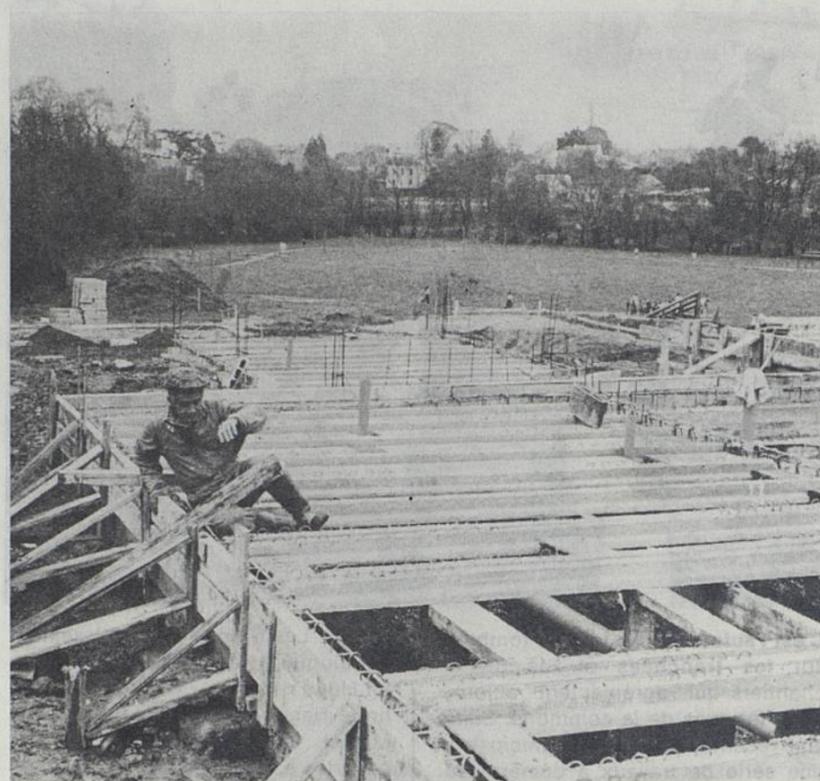
création d'un centre aéré maternel polyvalent : une première pierre et deux coups

Normalement livré en Juillet 1982 et par ordre de grandeur placé immédiatement après la voirie, vient le dossier du Centre Aéré Maternel. Il s'agit d'une réalisation en cours extrêmement importante pour les loisirs de nos enfants.

La demande formulée conjointement par les familles et par l'Office des Loisirs d'Enfants remonte à 1977. Seule, la demande d'agrément technique a retardé ce projet.

Les travaux ont débuté et le centre situé au bord de la Sèvre près du bois du Chêne-Gala va servir de cadre aux vacances des enfants de Rezé. Le but était de créer un accueil de loisirs aérés implanté sur la commune, ce qui évitait les trajets jusqu'au Pellerin ou ailleurs.

D'une pierre il a donc été décidé de faire plusieurs coups puisque ces bâtiments rempliront plusieurs fonctions : organiser et abriter les loisirs, grandes, petites vacances et mercredi pour les enfants en âge maternel, c'est le rôle de centre aéré. De plus, grâce à son aménagement et à la souplesse de sa structure, il peut servir aux associations (stages, colloques, activités, spectacles), c'est le côté maison des associations. Les bâtiments sont divisés en ateliers et unités de vie permettant de regrouper les enfants par catégorie d'âge avec bien entendu la possibilité d'utiliser les salles communes polyvalentes pour le jeu et le



spectacle.

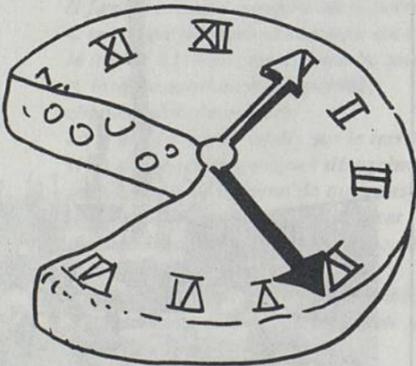
Un restaurant complète l'équipement. L'idée première de construire une maison pour la petite enfance et l'emploi du temps d'utilisation rendant possible l'accès aux associations, la

polyvalence des aménagements a fait le reste. Ce centre tombera dans l'escarcelle des locaux mis à disposition par la Ville. Affaire à suivre et rendez-vous, petits et grands, en Juillet 1982, pour l'inauguration.

communaux : le temps partiel

La Municipalité de Rezé a décidé lors du Conseil Municipal du 30 Octobre de lancer une expérience de travail à temps partiel pour les employés communaux. Cette décision s'inspire de l'esprit du contrat de solidarité en vue de permettre aux titulaires à temps complet de libérer partiellement leur poste. C'est l'application de la loi du 23 Novembre 1980 complétée par les décrets du 8 Mai et du 13 Août 1981. A la mairie, la mise en fonctionnement de ces dispositions ne saurait tarder, les services comptent une vingtaine de demande, en majorité des mères de famille désirant consacrer plus de temps à leurs enfants. Quatre grilles sont ainsi proposées :

- les mi-temps, matin ou après-midi,
- le mi-temps en 5 demi-journées groupées,
- une journée libre dans la semaine,



- une demi-journée dans la semaine. Cette expérience est mise en place pour un an et devrait favoriser la création de quelques emplois à temps partiel de remplacement. Il va sans dire que ces aménagements d'horaires sont internes aux services. La mairie reste ouverte aux heures habituelles.

pour les handicapés

La création d'une maison d'accueil spécialisée à Bouguenais est autorisée depuis le 30 Juillet de cette année. S'inquiétant des besoins du département, l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Loire-Atlantique (A.D.A.P.E.I.) avait déjà constitué un dossier de demande d'agrément celui-ci venant de lui être accordé, le Syndicat Intercommunal d'Aide et de Réalisation pour les Handicapés (S.I.A.R.H.) apporte sa collaboration par l'achat du terrain à la Neustrie à Bouguenais, la Société Nantaise d'H.L.M. est chargée de la construction. Cet établissement spécialisé d'une capacité de 48 lits accueillera des polyhandicapés adultes des deux sexes, arriérés profonds avec troubles associés graves. Ouverture probable en Juillet 1984.

Terrible ! Les enfants

... réflexions et propositions

un dossier en culotte courte...



Ce dossier sur la petite enfance à Rezé se présente comme un véritable débat. En cette matière évolutive qu'est l'éducation, il paraît intéressant de donner la parole sinon à tous du moins à quelques uns qui par leur mandat et la représentativité qu'ils assument touchent à ce domaine de la vie de notre Cité.

Tout ne peut être dit en si peu de place, néanmoins, six éléments suffisent à montrer la diversité des avis et des solutions proposées. Toutes s'accordent sur un même point : donner à l'enfant les moyens qui lui permettront un développement heureux de sa personnalité, de son corps et de son intelligence en vue d'engranger toutes les chances pour son devenir.

Michel Jorand note dans le premier article quel facteur

d'évolution des esprits est devenu l'école maternelle. Rendre l'enfant conscient et responsable de lui-même et des autres tel est le but poursuivi par les Francas. Plus pratiquement, la mise en place de structures particulières d'accueil intéresse la Confédération Syndicale des Familles, par ailleurs inquiète d'une scolarisation trop hâtive ; cette idée rejoint celle de la Confédération Syndicale du Cadre de Vie qui dénonce « la course à la propreté » y ajoutant une idée originale de crèche. Alain Bastard bat quelque peu la coulpe de la municipalité et présente la « Parentèle ».

La Parentèle insiste quant à elle sur l'importance du langage qu'elle assortit d'une intéressante orientation. Les questions de la fin reviennent à Gilles Retière. Locaux, aménagement, finalité, etc., autant de mots clés et d'interrogations pour de nouvelles pistes.

à la charnière de deux mondes : la maternelle

Jusqu'à ces dernières années, la notion de « petite enfance » a revêtu un caractère trop souvent réduit à son aspect médico-social : puériculture, protection maternelle et infantile, garde des enfants. L'aspect éducatif, lorsqu'il n'était pas purement oublié, était mal perçu ou relégué au rang facultatif. Un des grands mérites de l'école maternelle est d'avoir contribué - souvent seule, en l'absence de crèche comme à Rezé - à faire évoluer les esprits. Cependant, à l'origine, elle fut aussi marquée par cette conception restrictive des besoins des jeunes enfants.

obligés de tricher

Son nom, tout d'abord, rappelle qu'elle fut conçue comme service social, pour accueillir les petits en cas d'indisponibilité de la mère. Regrettable ambiguïté ! Nulle structure ne peut remplacer la mère et le

rôle de l'école est tout autre : éveil, socialisation, etc.

Son caractère facultatif ensuite. Rares sont les enfants qui commencent leur scolarité primaire sans avoir fréquenté l'école maternelle, mais ce ne fut pas toujours la règle. Actuellement, malgré une évolution certaine, tout n'est pas réglé. Ainsi, lors de la récente construction de l'école du Port-au-Blé, la Municipalité a dû montrer sa volonté et tricher avec le projet initial pour imposer trois classes maternelles. En effet, le programme pédagogique arrêté par le Ministère de l'Education estimait que pour cinq classes primaires (couvrant cinq années de scolarité), deux classes maternelles (trois ou quatre ans de scolarité) suffisaient !

un bon point

Cet exemple illustrant la volonté municipale d'oeuvrer pour le développement de

l'école maternelle, n'est pas isolé. Ainsi, dans le domaine des constructions scolaires, le bilan est bon : six écoles maternelles ont été édifiées au cours des dix dernières années : Pont-Rousseau, Ragon, l'Ouche-Dinier, Trentemoult, la Galarnière, le Port-au-Blé.

Pour être moins spectaculaires, d'autres mesures adoptées en faveur de l'école maternelle sont tout aussi efficaces. Souvent, le caractère mineur et facultatif dénoncé plus haut se traduit par l'octroi de crédits inférieurs à ceux alloués à l'école primaire.

Malgré l'évidence, aux yeux des Rezéens qui en bénéficient depuis 1972, l'égalité des crédits de l'école maternelle avec ceux du primaire ne se pratique encore que dans quatre des onze communes de la banlieue nantaise.

Egalité ne signifie pas égalitarisme. Les tout petits ont aussi des besoins spécifiques auxquels il convient de répondre.

particularités

Rentre en compte la part du jeu, facteur important du développement et de l'éveil des jeunes enfants. Les travaux d'aménagement des cours -bien que concernant également les écoles primaires- ont été effectués en priorité dans les écoles maternelles.

En ce qui concerne l'encadrement, le nombre d'agents municipaux assistant les enseignant(e)s vient d'être augmenté de manière telle que chaque classe bénéficie de leur concours.

Cette préoccupation se retrouve également dans les restaurants scolaires où la norme d'une animatrice pour quinze enfants au maximum est atteinte depuis la rentrée.

y trouver ses petits

Ce dernier chiffre est à rapprocher de celui des effectifs par classes tels que les définit l'Education Nationale. Certes, la baisse de la natalité a permis de réduire à un niveau correct les effectifs de la majorité des classes de Rezé. Cependant, une classe maternelle sur trois en moyenne compte encore plus de trente enfants.

Sans attendre du nouveau gouvernement qu'il compense d'un seul coup les retards accumulés par la droite, nous espérons une amélioration de la situation dans les années à venir, notamment par la prise en compte des petits de deux à trois ans déjà sur le chemin de l'école. Michel Jorand

une pédagogie d'encouragement à l'effort

Dans la voie vers plus de démocratie, les Francs et Franches Camarades appellent aux adultes que les enfants ont aussi à apprendre à gérer leurs propres affaires. Il convient pour cela de s'appuyer sur une pédagogie d'encouragement à l'effort et à la réussite afin que les adultes n'aient plus «à se pencher sur l'enfance» mais à diriger leurs actions pour les enfants, avec eux.

Nous pensons que la laïcité est le fondement d'un service public d'éducation. Les Francas, dont l'action éducative se situe en complément de celle de l'école publique, ont la volonté que les jeunes, dès l'enfance puissent participer activement à la prise en charge de leur propre temps de vie. La coopération voulue avec les co-éducateurs dépasse les notions de systèmes et de procédés ; elle vise à engager une nécessaire transformation des mentalités des adultes afin qu'à chaque moment de sa vie, l'enfant soit considéré comme un enfant

et à l'âge qu'il a.

Nous estimons que les adultes doivent apporter à l'enfant les chances et les moyens d'une plus grande autonomie, ainsi que d'une plus grande capacité sociale et culturelle, à être conscient et responsable. Nous nous adressons aux enfants et nous pensons devoir aussi répondre aux attentes des familles, expression prise ici dans son sens le plus large puisque pour nous, elle recouvre à la fois les préoccupations des parents et des enfants.

Alors, quels obstacles à tout ceci ? La famille vit une évolution profonde : la fréquence des familles monoparentales, les séparations, les nombreuses situations en rupture de

tradition influent sur les rapports des membres de la famille.

Les contraintes des autres et de l'argent exercent une pression imparable sur les possibilités de choix des parents. Ces contraintes peuvent dans certains cas éliminer toutes préoccupations autres que matérielles touchant l'enfant.

Maintenant les parents exigent un meilleur accueil pour leurs enfants pendant les vacances. Or, nous pensons que les personnels d'animation ne représentent pas toutes les couches sociales, ce qui, à nos yeux, constitue une ségrégation dans le recrutement et une source supplémentaire de différenciation culturelle pour les enfants. Les Francas.



respecter les étapes

Depuis près de 10 ans, la Confédération Syndicale des Familles est intervenue auprès de la Municipalité, pour la création de moyens d'accueil pour les jeunes enfants.

En effet, mise à part une halte-garderie au Château de Rezé, les besoins concernant la petite enfance n'étaient pas pris en considération.

du nouveau

En juin dernier, un service municipal a été organisé, sous la direction d'une puéricultrice et comprend :

- 2 haltes-gardiennes,
- 1 crèche familiale.

La halte-garderie est, avant tout, un moyen de dépannage pour la mère qui doit faire garder occasionnellement son enfant.

La crèche familiale s'adresse aux parents qui travaillent et qui souhaitent confier leur enfant à une assis-

tante maternelle.

Cependant, pour un choix réel entre les différents modes de garde, nous ne voulons pas en rester là, et nous demandons des mini-crèches et des crèches collectives.

l'accueil

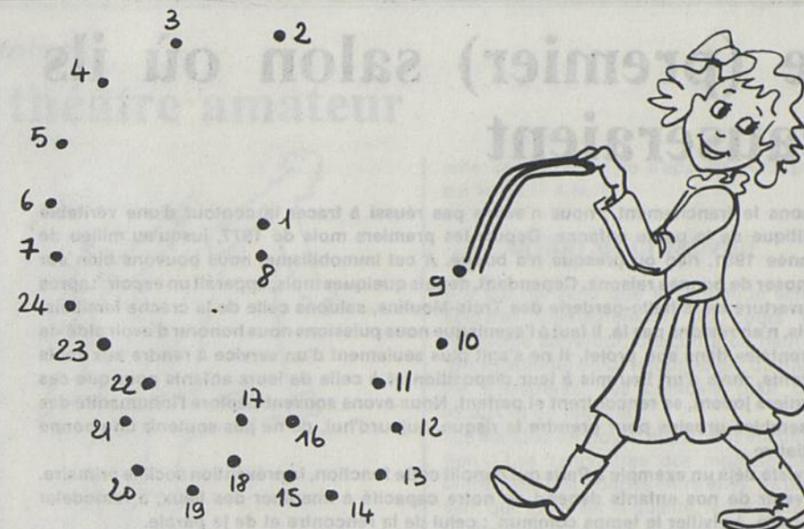
Actuellement, ces enfants sont accueillis en petite section destinée aux trois ans et plus.

Les effectifs, déjà suffisamment importants, les locaux souvent inadaptés, peuvent-ils permettre de prendre en considération les différences d'évolution si sensibles à cet âge ? Ne brûlons-nous pas trop vite les étapes et n'y-a-t-il pas un risque de nous laisser tenter par une généralisation qui met de côté l'individualité des petits ? Il est difficile de prévoir l'adaptation des enfants à ce nouvel allongement de la vie scolaire. Un petit de deux ans

a encore besoin d'être materné. Ouvrir les portes des maternelles aux tout petits est une solution de facilité et d'économie dans un premier temps, cependant si l'expérience se révèle négative pour eux, il y aura échec scolaire sans compter la réadaptation qu'il faudra payer.

Il serait bon de penser pour ces moins de trois ans, à des moyens particuliers, voisins, par exemple, du jardin d'enfants et pourvus d'un personnel spécialisé.

Par conséquent, afin de répondre aux besoins des parents tout en préservant le développement harmonieux de l'enfant, nous souhaitons que la liaison se crée entre toutes ces institutions. C.S.F.



(s')éclater (à) la crèche

La Confédération Syndicale du Cadre de vie, dans sa démarche syndicale et revendicative, souhaite voir intégrer dans un service public les équipements de la petite enfance, dépassant largement l'école maternelle sous sa forme actuelle.

Nous estimons nécessaire d'intégrer dans un même contexte : la crèche pour les tout petits, le jardin d'enfants pour les deux, trois, quatre ans et l'école maternelle pour les cinq ans.

L'objectif de ces maisons de la petite enfance serait d'enrichir l'environnement de l'enfant et d'assurer la communication avec les autres catégories d'âges d'enfants. Pour cela, il faut intégrer aux services habituellement éparpillés des équipements et accroître leur efficacité.

Nous pensons utile alors de créer les conditions d'une collaboration et d'un suivi entre les usagers et les personnels, pour la continuité éducative et la compréhension mutuelle.

Cela passe aussi par la participation et le contrôle des usagers (gestion-pédagogie).

Ultime moyen de ces maisons de la petite enfance : se donner pour mission un rôle éducatif et de formation mutuelle envers toute personne, tout groupe ayant la responsabilité d'enfants. Cette mission ne pourra se réaliser qu'avec la participation des travailleurs du quartier.

nourrir l'intelligence

La mise en place d'un tel complexe demande le réexamen de la formation des jeunes éducateurs(trices). Il faut désormais baser cette formation sur la psychologie infantile et l'éveil de l'intelligence. Intelligence, à ne pas confondre avec savoir. L'intelligence c'est, à nos yeux, la capacité de l'enfant de comprendre le monde qui l'entoure et de le transformer. Il faut donc réclamer la faculté pour les syndicats de travailleurs et d'usagers d'intervenir dans le cadre de cette formation. Nous pensons que ceci aurait pour résultat la reconnaissance et la valorisation des enfants des travailleurs dans leur propre milieu.



Nous optons pour plusieurs mini-crèches dans une commune. Pour la Confédération Syndicale du Cadre de Vie, il s'agit d'une crèche collective éclatée. Au lieu d'acheter un local pour y aménager une crèche, ne serait-il pas possible de louer un appartement de catégorie H.L.M. ou autre, F4 ou F5, dans un immeuble habité par de jeunes parents, permettant d'accueillir de dix à quinze enfants ?

Ces petites unités de crèches peuvent ainsi être rapprochées du domicile des parents et être créées en fonction des besoins. Nous devons construire la crèche. Il faut que les petits y trouvent vie, chaleur, affection, ouverture et compréhension. La C.S.C.V. ne peut pas être d'accord avec l'école à deux ans. Lutter contre les fermetures de classes en accueillant les enfants de deux ans est une aberration ! Les directrices affirment : «Nous prenons les petits dès qu'ils sont propres» et c'est la course à la propreté. On brûle les étapes, car on ne respecte pas le rythme personnel de l'enfant.

respecter l'enfant

Notons par ailleurs l'inadaptation des locaux (pas de possibilité de sieste par exemple), inadaptation des normes ; il faudrait pour chaque adulte éducateur, douze à quinze enfants maximum. Les petits ont besoin de repères en lieux, en personnes et en temps (rythmes), il leur faut bien sûr la sécurité.

Enfin, de par leur formation, les institutrices valorisent le seul intellect. En France, c'est la course au savoir ! C'est là que le déséquilibre commence, bien peu sortiront indemnes. La formation des éducateurs de jeunes enfants est beaucoup plus diversifiée et complète. Le jeune doit avoir avant ses six ans, l'occasion de développer toutes ses potentialités : corps, sensibilité, créativité.

Alors quel remède ? Pourquoi pas une formule déculpabilisant la mère de confier son enfant à d'autres ? Nous souhaitons une multitude de solutions pour rendre le choix possible. C.S.C.V.

le (premier) salon où ils causeraient

Disons le franchement : nous n'avons pas réussi à tracer le contour d'une véritable politique de la petite enfance. Depuis les premiers mois de 1977, jusqu'au milieu de l'année 1981, rien ou presque n'a bougé. A cet immobilisme, nous pouvons bien sûr opposer de bonnes raisons. Cependant, depuis quelques mois, apparaît un espoir : après l'ouverture de la halte-garderie des Trois-Moulins, saluons celle de la crèche familiale. Mais, n'en restons pas là. Il faut à l'avenir que nous puissions nous honorer d'avoir aidé «la Parentèle» dans son projet. Il ne s'agit plus seulement d'un service à rendre aux seuls parents, mais d'un lieu mis à leur disposition et à celle de leurs enfants pour que ces derniers jouent, se rencontrent et parlent. Nous avons souvent déploré l'inhumanité des ensembles urbains pour prendre le risque, aujourd'hui, de ne pas soutenir une bonne initiative.

Il existe déjà un exemple à Paris qui remplit cette fonction, la prévention sociale primaire. L'avenir de nos enfants dépend de notre capacité à imaginer des lieux, à remodeler l'espace, à vivifier le temps commun : celui de la rencontre et de la parole.

Prouvons que l'imagination est au pouvoir.

Alain Bastard.

L'association «la Parentèle» souhaite pouvoir ouvrir un lieu à la disposition des enfants de moins de quatre ans et de leurs parents.

Nous savons l'importance d'une vie sociale pour le petit enfant et cela, dès sa naissance.

Or, les parents sont parfois très isolés devant les difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent avec leurs enfants. Enfin, dans nos cités modernes, il manque des lieux de rencontre.

Ni crèche, ni halte-garderie, ni centre de soins, ce lieu serait un centre «loisirs

bébés» pour parler, échanger, jouer. Mères et pères, grands-parents, nourrices, promeneuses y seraient accueillis avec ces enfants qui les occupent et parfois les pré-occupent. Les petits y rencontreraient des amis. Les femmes enceintes et leurs compagnons, ainsi que les plus grands pourraient venir. Les animateurs contribueraient aux rencontres entre parents, permettraient aux mères d'exprimer leurs inquiétudes.

Par la discussion avec les enfants, l'animateur permettrait aux parents de mieux connaître leurs enfants.

Des difficultés bénignes dans les premiers mois de la vie, s'aggravent souvent par de mauvaises réponses à ces problèmes sans préjuger d'un aspect devenu plus inquiétant avec l'âge scolaire ou à l'adolescence.

La Parentèle.

«Ce que les parents, les adultes ne savent pas, c'est que dès sa naissance, un petit d'homme est un être de langage et que beaucoup de ses difficultés lorsqu'on les lui exprime, trouvent leur résolution au mieux de son développement.»

Françoise Dolto.

aller jouer à l'école ? pourquoi pas !

Si l'enfant est propre et a plus de deux ans, il peut être accueilli à l'école maternelle. Son horizon va s'élargir brusquement. Ses relations étaient limitées aux membres de la famille : père, mère, frères, sœurs et éventuellement la nourrice. Soudain, il se sent perdu dans ce groupe d'une trentaine d'enfants conduit par la maîtresse. Le choc est important pour un enfant de deux ans. Alors est-il à sa place ?

La crèche met l'enfant en rapport avec quelques autres de son âge ou d'âges différents. Son réseau de relations augmente peu à peu avec l'âge, c'est pourquoi il serait préférable que l'enfant reste plus longtemps à la crèche.

Pour l'heure, à Rezé, il faudra attendre puisque celle-ci est en voie d'aménagement.

Mais, ce service est payant, pas l'école. Alors transformons les conditions d'accueil des enfants de deux et trois ans en constituant des petits groupes de douze par exemple.

une vie découpée

Si les parents travaillent ou si la famille ne compte qu'une personne, l'enfant doit se lever tôt. A peine éveillé, on le conduit chez la gardienne. Puis vient l'heure de l'école. Pour le repas de midi, une «surveillante» le prend en charge à la cantine. De retour à l'école, il retrouve la maîtresse s'il ne fait pas la sieste. Vient ensuite le goûter chez la gardienne en attendant le retour à la maison.



Question : combien de personnes se sont occupées de lui au cours de la journée ? Il faudrait adapter les horaires de travail de l'un des parents au rythme de l'enfant. Cependant, ces contraintes commandent et imposent aux parents des horaires rigides. Voilà une revendication des forces militantes et de l'ensemble des travailleurs pour l'abaissement et l'aménagement de ce temps de travail avec des ressources suffisantes.

Si l'adulte doit déposer son enfant vers sept heures ou sept heures et demies, quelle solution a-t-il ? Une gardienne, la voisine pleine de bonne volonté. La collectivité

peut-elle officialiser ce rôle en assurant une formation aux intéressées ?

Il n'est pas envisageable de maintenir un jeune enfant pendant dix ou onze heures dans les locaux scolaires et dans une telle situation. On trouve peu d'équipements de loisirs proches des écoles. L'institution scolaire doit se modifier et s'ouvrir à la vie pour envisager une autre répartition des salles dans les écoles où le nombre de classes a diminué.

l'aventure à la porte

La colonie ou le centre aéré accueille les plus de quatre ans. Il y retrouve cinq ou six enfants de son âge autour d'un animateur. A cet effet, l'aventure et le jeu seront facilités par l'implantation du centre du Chêne-Gala.

Les enfants doivent pouvoir rencontrer facilement leurs copains pour grimper, se cacher, se confronter au danger, courir sur les patins à roulettes ou jouer au ballon. A charge pour nous de créer un terrain de jeux dans chaque îlot d'habitation. Nos enfants doivent pouvoir aller seul de la maison au terrain de jeu. Que de belles avenues rendent périlleux ce trajet ! Non loin, il doit pouvoir s'exercer aux travaux manuels, à la musique, au sport ou se distraire au spectacle. La mise en place progressive de maisons de quartiers permettra de proposer de telles activités.

Alors, pourquoi ne pas donner une destination supplémentaire aux locaux scolaires : celle du loisir par exemple ?

Gilles Retière

spectacles et rencontres d'octobre :

pour que vive le théâtre amateur



Les journées du théâtre amateur à Rezé, qui n'en a entendu parler ou y a même participé ? Après les spectacles et les carrefours, quel bilan se dégage et quelles perspectives maintenant pour le théâtre amateur dans les moyennes communes et singulièrement chez nous ?

Quatre grands thèmes ont été soumis à la discussion lors de ces journées d'étude : la diffusion, l'animation, la formation, la création théâtrale et leurs problèmes.

D'entrée de jeu, la réflexion globale a reconnu l'isolement des villes de l'agglomération nantaise en regard des divers aspects d'une politique favorisant le théâtre ; le débat s'est alors situé en direction d'un rapprochement des forces et des volontés des communes de l'agglomé-

ration.

On a vu ainsi qu'une coordination était nécessaire pour la diffusion régulière des spectacles. Il est apparu que la concertation pouvait éviter les concurrences de calendrier et peut-être provoquer des manifestations communes ; en outre, une sérieuse option a été marquée vers la création locale.

La réflexion commune a porté ensuite sur l'animation :

- le spectacle lui-même,
- l'animation autour du spectacle.

Les participants ont rappelé que l'animation ne devait pas être prétexte à consommation, mais à création.

Deux thèmes se sont découverts autour de la création. Les coûts rendent indispensables la coopération intercommunale pour créer et suivre la diffusion. Pourquoi une

telle concertation ne s'appuierait-elle pas sur le S.I.M.A.N. ?

union et créativité

Il a été convenu que la formation serait abordée ultérieurement. Au cours du deuxième carrefour, chacun a dit haut et fort sa volonté de développement du théâtre d'amateurs, ses combats pour des locaux et du matériel.

«Le manque de moyen appauvrit l'imagination». Les rencontres des municipalités entre elles, des troupes entre elles, ne peuvent que favoriser la qualité, la diversité et le choix du répertoire qui doit être normalement accessible au plus grand nombre. Enfin, des propositions marquent l'intérêt pour les scolaires et les comités d'entreprise.

Après avoir critiqué l'insuffisance de l'action de la Maison de la Culture de Nantes, les participants ont exprimé le vif souhait de se retrouver chaque année.

Le premier pas est franchi, ces carrefours ont été un succès par le niveau des discussions et le nombre des participants. Pour évidente et naïve qu'elle soit, la philosophie générale qui se dégage «si on se réunissait, on ferait des bonnes choses ensemble» reste à mettre en application.

La mise en jeu s'est faite à Rezé, pour une suite possible et souhaitable, la balle est maintenant dans le camp de l'agglomération par la collaboration intercommunale...

N'oublions pas que le budget du ministère de la Culture a doublé, le moment est tout indiqué pour présenter un bon dossier.

fouilles archéologiques :

concilier l'urbanisme et les recherches

Différentes opérations de construction dans le quartier de St-Lupien ont permis de confirmer l'intérêt archéologique de ce secteur. Or, concilier le développement urbain et le respect du passé enfoui ne constitue pas un objectif impossible à atteindre. De plus, tout terrain archéologique ne renferme pas forcément des vestiges spectaculaires et conservables. L'essentiel pour l'archéologue est surtout de pouvoir étudier avant leur destruction, les vestiges laissés par nos lointains prédécesseurs et de tenter de saisir les rythmes et cet organisme vivant qu'est une ville. Dans cette perspective, une politique archéologique préventive s'impose. Lors de son Conseil de la fin Octobre, la Municipalité a donc décidé de procéder à un ou plusieurs sondages dès le dépôt de demande de certificat d'urbanisme, pour déterminer l'intérêt du site et



arrêter éventuellement une stratégie de fouille.

Dans le cas positif, des fouilles seraient entreprises pour une durée de six mois maximum à partir de la demande du certificat d'urbanisme. Ainsi, la sauvegarde des informations archéologiques n'allégerait pas les délais imposés au candidat à la construction.

Désormais, dans les zones sensibles, le dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme entraîne ipso facto l'obligation pour un propriétaire d'autoriser les archéologues dûment accrédités à mener toutes les recherches nécessaires sur son terrain. C'est une première en France, une telle opération pilote devrait entraîner un minimum de gêne pour tous, en favorisant les investigations de Rezé vers ses origines.

campagne du verre : ramassez les pots cassés

26 conteneurs sont répartis sur tout le territoire de la commune de façon que chaque habitant puisse facilement se débarrasser de ses bouteilles vides au moindre déplacement.

Il s'agit d'une opération importante qui du reste se généralise et qui présente de multiples avantages.

Elle est tout d'abord économique en ce que la vente du verre récupéré rembourse sensiblement la commune des charges de la collecte et de l'enlèvement. Ainsi, pour chaque bouteille déposée dans un conteneur approprié, le contribuable réalise une économie sur sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Elle est aussi, à une époque où la matière première, l'énergie sont gaspillées non sans risque pour l'avenir économique, un devoir de solidarité qui, pour partiel qu'il soit, n'en garde pas moins une valeur considérable.

Enfin, la sécurité y trouve son compte, les verres collectés ne risquant pas de se briser et de provoquer des accidents dangereux.

Les deux premières collectes ont donné 22 tonnes en quinze jours, soit 1 kg par mois et par habitant. Comparativement aux résultats des autres communes, ce chiffre est un bon début. Le Député-Maire de la Ville de Rezé prie instamment ses concitoyens de s'associer à la campagne de collecte sélective du verre et d'utiliser, au maximum, les conteneurs mis à la disposition des habitants aux points suivants :

- N° 1 - Place Levoyer
- N° 2 - Leclerc — De Lattre
- N° 3 - Place Daviais
- N° 4 - Angle rue des Marronniers — Rue Emile Zola
- N° 5 - Place du Puits
- N° 6 - Parking Le Corbusier
- N° 7 - Place du Marché
- N° 8 - Parking de la Barbonnerie
- N° 9 - Angle rue Marie Curie — Rue du Lt. de Monti
- N° 10 - Angle rue Séverine — Rue J.B. Vigier
- N° 11 - Angle rue Thomazeau — Rue Aristide Briand



- N° 12 - Place du Pays de Retz — Côté Rue de Vallet
- N° 13 - Place du Château
- N° 14 - La Balinière — Rue P. Cérésole — Allée des Tilleuls
- N° 15 - Parking de la Trocardière
- N° 16 - Carrefour Utrillo
- N° 17 - Carrefour rue Védrières - Route de l'Aérodrome
- N° 18 - Rue des Déportés
- N° 19 - Angle rue des Maraîchers — Rue Jules Laisné
- N° 20 - Angle rue de la Morinière — Rue de la Blordière
- N° 21 - Angle rue des Hucasseries — Rue du Jaunais
- N° 22 - Intersection avenue de la Houssais — Rue M. Jouaud
- N° 23 - Angle rue du Moulin Guibreteau — Rue F. Hugot
- N° 24 - Angle rue de la Galarnière — Rue des Peupliers
- N° 25 - Parking Leclerc — Rue de la Butte de Praud
- N° 26 - Angle rue du Vivier — Rue de l'Etang

Attention, les conteneurs sont destinés aux verres exclusivement. N'y jetez surtout pas de bouteilles en matières plastiques. Vous perturberiez le fonctionnement du service et en aggraveriez le coût.

baisse le poste, on se s'entend plus écrire

La Fédération Nationale des Malades Infirmes et Paralysés (F.N.M.I.P.) et la Confédération Syndicale du Cadre de Vie (C.S.C.V.) de Bouguenais ont engagé une campagne contre le bruit et nous prient d'insérer le questionnaire suivant. Dans le but d'obtenir une enquête officielle (carte de relevés sonores), elles vous demandent de répondre à ce questionnaire qui leur permettra d'appuyer vos démarches.

Tous renseignements et remarques vous seront donnés aux permanences :

- F.N.M.I.P. - 3^{ème} samedi de chaque mois, de 14 h 30 à 19 h,
- C.S.C.V. - 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois, de 14 h 30 à 16 h 30, au Centre Social, rue de Touraine à Rezé.



questionnaire

- Votre quartier ou votre rue
- Classez par ordre d'importance, les bruits qui vous causent le plus de gênes :
- Deux roues
 - Animaux
 - Voiture
 - Bruits de voisinage
 - Poids lourds
 - Avions
 - Autres sources de nuisance

Signature.

Le calme et la tranquillité ne sont pas des privilèges mais un droit pour tous et pour certains une nécessité. Pour les obtenir, la participation de tous dans de nombreux domaines est nécessaire. Leur recherche passe par la lutte contre le bruit.

dossier agglomération : armer le S.I.M.A.N.



Le 2 Octobre dernier, au cours d'un Conseil Municipal, les élus de la municipalité ont approuvé les statuts et décidé d'adhérer au S.I.M.A.N. (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Nantaise), actuellement en voie de constitution. Nouvelle structure d'agglomération se proposant de souder davantage les communes, le S.I.M.A.N. s'est enrichi avec l'adhésion de Rezé, d'une douzième commune, puisqu'à cette date, un accord de principe a été donné par Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Carquefou, Couëron, La Montagne, Orvault, Nantes, Sautron, Sainte-Luce-sur-Loire et Touaré.

Pour la quatrième fois depuis 1947, l'équipe municipale a été appelée à se prononcer sur l'éventualité d'une coopération intercommunale.

En 1947, la proposition qui avait été faite par la Ville de Nantes était une annexion pure et simple. Elle fut refusée après

consultation des Rezéens.

Au cours de la précédente municipalité, une proposition de fusion avait été de nouveau émise à notre grande voisine et deux ans plus tard, après refus quasi-unanime des communes de l'agglomération, nous fut proposé la création d'une communauté urbaine ou forme de coopération intercommunale, mais compte-tenu de son caractère anti-démocratique et surtout de son apparente inefficacité, la Ville a refusé à nouveau de s'engager dans une telle voie.

nouvelles compétences

C'est en 1975 qu'est né le S.I.M.A.N. d'une réflexion approfondie au sein de l'Association Communautaire de la Région Nantaise (A.C.R.N.) Syndicat d'études créé en 1967, rassemblant trente six communes, sous l'égide duquel se sont formés huit syndicats intercommunaux de compétences et de périmètres divers. La multiplicité des regroupements intercommunaux entraînant un certain nombre d'inconvénients, il

est apparu aux communes nécessaire d'y remédier. Il s'agit donc d'une synthèse positive entre le strict respect de l'autonomie des communes et la nécessaire coordination des actions qui concernent l'agglomération.

Dans un premier temps, le S.I.M.A.N. aura compétence dans des domaines de base, à caractère obligatoire, auxquels les communes adhéreront du fait de leur entrée dans le syndicat. Il s'agit des études générales d'urbanisme d'agglomération, des transports publics des voyageurs, de la voirie d'agglomération, de l'hébergement des gens du voyage, du traitement des déchets, des actions foncières d'agglomération. Des compétences facultatives ou optionnelles seront accueillies au fur et à mesure des souhaits des communes.

représentation

En ce qui concerne la représentation de la Ville de Rezé au sein du S.I.M.A.N., elle disposerait de quatre sièges. De plus, sachant qu'au niveau des différentes compétences, il faut que la Ville soit représentée, elle pourra déléguer qui elle veut ; c'est donc l'ensemble des membres du Conseil municipal qui devra assurer la présence de la Ville au sein des commissions du S.I.M.A.N. Il est intéressant de savoir que le nombre de délégués de Nantes ne pourra dépasser 40 % du nombre total des communes membres et ne sera donc pas majoritaire au S.I.M.A.N.

Un consensus se dégage donc actuellement en faveur de la structure d'agglo mais son périmètre exact ne sera connu que lorsque toutes les communes de l'A.C.R.N. se seront prononcées.

jumelage

rétrospective sur Arad :

Avant d'aborder la question des échanges d'enfants entre Arad et Rezé, il paraît nécessaire d'exposer un bref compte-rendu des relations entre nos deux villes.

Si nous pouvons regretter qu'un jumelage n'existe encore pas, en revanche, les nombreux contacts de groupes ou individuels multiplient et renforcent les liens d'amitié entre les deux cités. En Juillet 1981, seize jeunes « privilégiés » de onze à quinze ans de notre ville ont été reçus à Arad, accompagnés de Paul Morin, Conseiller Municipal.

Vos enfants ont été hébergés dans les familles y nouant de solides amitiés. A noter dans le programme varié établi par nos amis roumains, la visite :

- du Lycée « Joan Slavici », chef-d'oeuvre d'architecture aux nombreuses salles de travaux pratiques et à la bibliothèque française très

fournie,

- du Lycée technique où les adolescents participent déjà à la vie active, par exemple, les tours fabriqués à l'atelier de mécanique servent à l'industrie,

- du musée d'Arad,

- de la « maison des Pionniers » de Pin-cota, centre de loisirs où sont pratiqués aéromodélisme, peinture, gastronomie, etc.

spontanéité

Puis ce fut le séjour à la Colonie de Rezna (du 13 au 22 Juillet).

Les jeunes colons roumains ont organisé des rondes, des jeux, des chants. Tous nous avons été très sensibles à cette spontanéité de coeur et d'esprit. La tâche de l'encadrement a été facilitée par la présence de deux jeunes roumaines, professeurs, possédant

parfaitement notre langue. Citons Monica (qui était interprète lors de la venue d'une chorale en 1979) et Dorina qui surent régler certains petits problèmes...

Le retour dans les familles, pour les trois derniers jours fut emprunt d'une certaine émotion et nous pouvons insister sur l'hospitalité roumaine. Chacun a tout fait pour que nos enfants se sentent comme chez eux et comblés de cadeaux.

C'est Françoise qui nous dit « j'ai aimé leur accueil, leur façon de vivre, leur sympathie envers nous ».

Et Gildas d'ajouter : « j'ai été touché par le sens de l'hospitalité des Roumains et des efforts éducatifs fournis par l'Etat ».

Quant à Romuald, il a remarqué que les Roumains avaient un genre de vie plus calme que le nôtre...

Georges Le Noay



cadre

Suite à l'exposition des peintres dans la rue, qui s'est tenue fin Septembre dans la maison de quartier de Ragon, la Ville s'est rendue acquéreur de trois magnifiques aquarelles signées Mangenot.

Ce n'est qu'un début puisqu'il est envisagé de mettre ainsi en valeur la création artistique sur votre Ville. Chacun pourra admirer ces œuvres qui seront réparties à la mairie et dans les deux annexes.

On ne touche pas s'il vous plaît !

très utile

Tous les Rezéens doivent avoir maintenant le guide 1981-1982 de la Ville. On peut toujours se le procurer à la Mairie.

La deuxième édition «Guide 1982-1983» est prévue pour le mois de Mars. Ce guide, qui était le premier du genre, va être refondu et son volume augmenté, notamment le chapitre service, une carte de la Ville devrait y trouver sa place.

D'ores et déjà, la Mairie lance un appel pour les suggestions, modifications et informations que vous souhaiteriez voir figurer dans cette brochure. Ce document vous sera utile, il doit comporter les renseignements dont vous avez besoin. Téléphonnez ou écrivez à la Mairie - Service de la Communication - 75.63.93 Poste 148.

toilette (gant de)

La mairie se refait une beauté. Les services techniques de la Ville procèdent à la rénovation de la salle du Conseil Municipal qui sert aussi de salle des mariages. Le côté quelque peu professoral des débats -le maire dominant sur une estrade- est abandonné au profit d'une table circulaire.

Peinture fraîche et sonorisation viendront compléter l'aménagement pour une meilleure aisance des conseils et des mariages. Suivront plus tard quelques menus travaux dans les bureaux pour un meilleur confort des élus et des employés à votre service.

Une mairie propre sur soi en quelque sorte.

aux abris

La maison ne recule devant aucun effort pour satisfaire la clientèle, entendez par là que les usagers des transports en commun auront lieu d'être satisfaits puisque quatre nouvelles aubettes de bus seront installées courant 1982 sur le territoire de la commune. Les emplacements choisis sont les suivants :

- Croix de Rezé
 - Rue Jean Fraix
 - Avenue de Lattre
 - Avenue de la Libération
- Chaud dedans !

piste (jeu de)

Les Trentemousins avaient demandé une modification de la ligne R -c'est le minibus-pour la partie de Trentemoult. Voilà qui est fait puisque ce transport emprunte désormais l'itinéraire suivant : depuis la Basse-Ile, tourne à gauche rue du Maréchal de Lattre, tourne à droite rue Ordroneau, place Levoyer, rue Leclerc, nouveau passage rue Maréchal de Lattre, place Jean-Baptiste Daviais en direction de Ragon.

A servir avec les aubettes chaudes, ci-dessus.

chouchou

Les redevances du port-abri de Trentemoult sont maintenant fixées. Le Conseil Municipal avait décidé en 1980 de créer un tarif préférentiel pour les Rezéens, cette mesure a fait l'objet d'une opposition de la part des services de tutelle. Bon.

Cependant, ce petit coin aménagé de notre commune l'a été pour ses habitants, c'est évident. La municipalité a donc décidé que toute occupation du port de plus d'un mois serait réservée aux seuls Rezéens. Et toc.

M. Chailleux, Maître de Port, se fera un plaisir de vous communiquer les tarifs. Pas chers, chics, bon genre.

caviar

Comme chaque année, la Municipalité offre un repas aux anciens de la commune. Les soixante cinq ans et plus ou les personnes qui, à partir de

soixante ans, peuvent justifier de leur invalidité ont le plaisir de casser la croûte ensemble, dans le gymnase Petite-Lande, en deux fournées, les 2 et 9 Décembre. On n'apporte pas son manger, mais le répertoire de chansons.

permanente

Personne n'aura plus l'excuse de risquer un rhume en sortant de la piscine. Les services de la Ville procèdent à l'installation de sèches-cheveux pour le plaisir de tous. Trois de ces appareils dans les vestiaires hommes et trois autres dans les vestiaires dames, à des hauteurs différentes, pour tous les âges. Les scolaires aussi rentreront chez eux les cheveux secs. Une sono va venir enrichir l'équipement ; elle va permettre les appels sur les plages et peut-être, plus tard, de nager en musique. On n'a pas prévu de walkman pour la nage sous-marine.

casquette

Que les quelques Rezéens qui recevaient Rezé-Information irrégulièrement ou pas du tout se rassurent leur publication préférée est désormais acheminée par les services postaux. Les 13 500 foyers de la commune recevront tous, à l'avenir, les documents de la mairie. Ce numéro de fin d'année que vous avez entre les mains vous a été gracieusement apporté par le facteur, d'ailleurs regardez, tiens le voilà qui tourne au coin de la rue.

agenda

Là répétition d'un fait dans les mêmes circonstances, les mêmes conditions, aux mêmes dates, cela s'appelle une tradition. Après Trentemoult en 1980, Ragon en 1981, en 1982 : Pont-Rousseau. En avant première, Rezé-Information, qui sait aussi créer l'événement, a le plaisir de vous inviter à la Fête annuelle de la Ville et des associations qui aura lieu dans notre bon quartier de Pont-Rousseau, les 18 et 19 Septembre 1981.

Il paraît qu'un comité est déjà sur le pied de guerre et que les records des deux précédentes

fêtes seront battus. Le défi est lancé. Chiche !

sardines

Les appelés du contingent n'ont sûrement pas oublié de venir s'inscrire au C.C.A.S. avec leurs papiers et l'adresse de leur caserne pour recevoir un colis de Noël. L'année dernière, une cinquantaine de ces colis de friandises avaient été envoyés dans toute la France pour «les enfants du pays». Repos les gars, repos.

dérailleur

La Pédale Rezéenne vient d'installer son siège social 3, rue Allain, à Trentemoult - Rezé et, par la même occasion, d'ouvrir une école de cyclisme où les jeunes Rezéens de dix à quatorze ans désirent faire du sport cycliste recevront tous les conseils utiles sous la direction de Jean Maurice Hillereau, moniteur diplômé de la Fédération Française de Cyclisme.

Permanence tous les samedis, de 14 h à 17 h. Pour plus de renseignements, téléphoner à M. Lecuyer - 75.58.36 - Rezé ou à M. Brosse - 84.32.35 - Rezé. Il est recommandé d'apporter son vélo, brouette s'abstenir.

élixir

Temps Libre, c'est le nom de la plaquette que les anciens peuvent demander à la Maison des Offices et à l'accueil de la Mairie. Dans ce document de 24 pages, vous trouverez toutes les bonnes adresses et les tuyaux sur la commune, les clubs, les activités, etc. qui vous intéressent. C'est une brochure à ne pas manquer pour rester jeune.

Ne restez pas seul dans votre coin, cette plaquette vous aidera à sortir. Ne serait-ce que pour vous la procurer.

nouveaux numéros à votre service

Maison de quartier de Ragon
N° d'appel principal 75.80.32
Pour les soins 75.82.95
Pour la D.D.A.S.S. 75.84.36
Rectificatif :
Centre de Vaccinations,
appeler le 75.81.59 au lieu du
75.63.93.